

Commission des finances de la Commune de Grandson

Rapport sur le préavis No 567/15 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016

La Commission des finances composée de Mesdames Evelyne Perrinjaquet et Mary-Christine Criblet et de Messieurs Jean Périllard, Jean-Luc Boss, François Veuve et Claude Zellweger Rapporteur, Madame Patrizia Feroletto étant excusée, s'est réunie le 24 septembre dernier

pour étudier le préavis cité en marge.

Etait également présent, Monsieur le Syndic François Payot, que nous remercions pour tous les renseignements qu'il nous a fournis.

Nous avons pu constater que:

- Le dossier de la Place du Château semble avancer. La Municipalité souhaite présenter le préavis encore cette année. La constitution du DDP pourrait être finalisée encore cette année, ce qui créerait une importante entrée pour la bourse communale.
- Il n'est pas encore possible, à ce stade, de déterminer l'impact de l'augmentation prévue de la taxe d'épuration. Idéalement, elle devrait pouvoir couvrir le déficit de ce poste et permettre de constituer une réserve pour renouvellement des installations. Ce point sera vérifié lors de l'établissement du budget de l'année prochaine.
- La valeur du point d'impôt est d'environ CHF 103'670.— fin 2014
- Le point de situation au 31.8.2015 de nos encaissements nous donne les chiffres suivants:
 - Impôt sur les personnes morales 285'000.— ont été encaissés sur 350'000.— budgétés pour l'année.
 - Impôt sur les personnes physiques environ 6'450'000.— ont été encaissés sur 6'750'000.— prévus au budget pour l'année., 300'000.— manquent pour atteindre les chiffres du budget annuel.
 - Les autres impôts déjà identifiés ou encaissés nous poussent également à l'optimisme en vue de comptes 2015 meilleures que ce qui était prévu.
- Par contre, 2016 verra la dernière tranche d'amortissement du Collège de la Rue du Jura, qui nous sera payée par l'Association Intercommunale Scolaire (ASIGE) concernant sa première phase de réalisation. Ce seront 90'000.— que nous ne recevrons pas en 2016. Ce montant ne figure pas dans le bilan estimatif du préavis présenté.

Au vu de ce qui précède, et en conclusion, notre commission unanime vous propose d'accepter le préavis proposé et d'adopter l'arrêté d'imposition 2016.

Grandson, le 1er octobre 2015



Evelyne Perrinjaquet

Mary-Christine Criblet



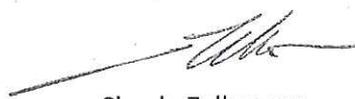
Jean Périllard



Jean-Luc Boss



François Veuve



Claude Zellweger